

## LES SOINS INFIRMIERS



### Pour qui ?

Pour les personnes de tous âges qui ont besoin de soins en lien avec une maladie, un handicap ou un accident.

La demande d'intervention peut être faite par les médecins, les hôpitaux ou par les familles. Les infirmières travaillent sur prescription médicale.

### Par qui ?

Les soins sont prodigués par des infirmières professionnelles. Certaines infirmières ont suivi des formations post-diplôme spécifiques telles que la santé communautaire, l'oncologie, la psychogériatrie, la santé scolaire et les soins aux nourrissons.

### Comment cela se passe ?

#### Evaluation

Les demandes d'intervention font l'objet d'une évaluation par une infirmière qui se rend à domicile pour prendre connaissance des besoins, en tenant compte des ressources du patient ainsi que de celles de son entourage.

#### Intervention

Après cette première évaluation, l'infirmière informe les patients et programme les interventions retenues. Elle fournit également des conseils et du soutien dans les activités de la vie quotidiennes.

Des réévaluations sont effectuées selon l'évolution de l'état de santé des patients.

Les infirmières travaillent en étroite collaboration avec les médecins-traitants, les hôpitaux et les autres intervenants (ergothérapeutes, physiothérapeutes, assistants sociaux, etc).

### Combien ça coûte ?

**Les soins infirmiers** sont pris en charge à 90% par les caisses-maladie, selon les tarifs officiels fixés par convention avec les assureurs-maladie. Le 10% restant est à la charge du bénéficiaire, jusqu'au montant de la quote-part. Dans certaines conditions, les prestations complémentaires à l'AVS/AI peuvent prendre en charge ces franchises.

## LES CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS



### Pour qui ?

Pour les jeunes parents qui ont besoin de conseils dispensés par des infirmières spécialisées travaillant en collaboration avec les pédiatres et les médecins traitants. Pour les contrôles des nouveau-nés et des conseils en allaitement.

### Comment cela se passe ?

Après une première visite à domicile, des consultations régulières et sur rendez-vous ont lieu au CMS, dans nos locaux de Grimisuat, Ayent ou Savièse.

### **Combien ça coûte ?**

Ces prestations ne sont pas facturées.

### **LA SANTE SCOLAIRE**

En collaboration avec les médecins scolaires, les infirmières du CMS participent au programme cantonal pour le suivi des enfants en âge de scolarité.